

Au nom du Club de motoneige les Amis de la Forêt de Saint-Antonin, nous désirons appuyer *le projet de la route 185* pour une route à quatre voies. Ceci dans le but de sécuriser notre traverse de motoneige, qui est le sentier Trans Québec # 5, où il y a une circulation abondante de motoneigistes durant la saison hivernale.

Vu le trafic toujours *grandissant* à l'intersection de la rue principale et la route 185 aux heures de pointe, nous sommes dans l'obligation d'attendre de longs moments avant de traverser.

Nous espérons que ce projet se réalisera le plus tôt possible pour la sécurité de chacun.



Paul-Émile Sirois, président

## **POINT DE VUE MUNICIPAL SUR LE PROJET**

La position de la Ville de Rivière-du-Loup dans ce dossier s'appuie sur les constats suivants :

La nécessité absolue d'assurer la sécurité des usagers de la Route 185, notamment des résidants de l'agglomération louverivoise, de même que la circulation de transit sur les plans commercial et industriel.

Le développement de Rivière-du-Loup, particulièrement au point de vue industriel, s'est accentué dans le secteur est et la voie de contournement et son corollaire, l'accès à la Route 185 via le boulevard de la Plaine, est indispensable à l'amélioration de la situation actuelle et la croissance éventuelle de ce secteur de notre économie.

Le projet de voie de contournement et de lien avec la Route 185 est un projet initié il y a plus de vingt ans à la Ville de Rivière-du-Loup. L'ampleur de l'environnement bâti et du milieu habité n'a fait qu'accentuer la problématique de circulation routière et de trafic lourd dans les rues de la ville rendant difficile la cohabitation entre un réseau routier lourd et la qualité de vie des résidants.

L'échangeur et la présence d'un viaduc sur la Route 185 à la sortie du boulevard de la Plaine permet un accès beaucoup plus sécuritaire vers ce dernier et plus particulièrement en présence de certaines entreprises en expansion situées directement dans cet axe, soit les industries Premier Tech et Aciers J. M. Bastille, pour ne nommer que celles-ci. L'une est en aval et l'autre en amont sur la rue Témiscouata, à l'intersection du boulevard de la Plaine. Et c'est sans compter la cinquantaine d'entreprises et les mille travailleurs du parc industriel. Cet échangeur verra également son trafic accru de façon importante compte tenu de l'impossibilité pour la firme Premier Tech d'avoir accès à tout le secteur ouest de la Route 185 et l'abandon éventuel, pour des fins de sécurité, de son droit de passage sur la Route 185.

Les voies divisées sur la Route 185, entre le boulevard de la Plaine et notamment le rang 1, permettront une sécurité accrue pour ce tronçon de route. Déjà trop de décès sont survenus sur cette route et tout dernièrement, encore une fois un accident faisant une victime s'est déroulé dans ce secteur.

Il est particulièrement important de maintenir un échangeur complet et sécuritaire au niveau du secteur du boulevard de la Plaine compte tenu que cette voie deviendra la voie d'accès reliant la Route 291 et la Route 185. Ceci permettra de détourner l'ensemble du trafic lourd de la portion urbanisée de Rivière-du-Loup pour ce qui est du trafic en direction est ou du lien entre l'Autoroute 20 est et la Route 185.

L'échangeur mis en place servira également à mieux diffuser le lot de trafic lourd en provenance ou en direction du parc industriel de Rivière-du-Loup qui sera relié à l'éventuelle voie d'accès déjà en conception par le ministère des Transports du Québec entre les routes 185 et 291. Le lien entre la voie d'accès éventuelle, l'échangeur de la Route 185, le boulevard de la Plaine et le parc industriel, est rendu nécessaire compte tenu de l'augmentation importante du trafic lourd en plein quartier résidentiel, à la hauteur de Rivière-du-Loup.

La croissance actuelle du secteur industriel à Rivière-du-Loup de même que la pression qui s'exerce présentement au niveau du parc industriel tout comme l'expansion des entreprises existantes dans le secteur de la rue Témiscouata et du boulevard de la Plaine confirment la nécessité absolue de préserver un échangeur complet à la hauteur de la Route 185 et du boulevard de la Plaine, et ce, non seulement pour l'activité actuelle mais bien pour le développement futur de notre agglomération.

L'importance du trafic quotidien entre les municipalités de Saint-Antonin et Rivière-du-Loup, autant au niveau commercial, industriel que le déplacement interurbain entre ces deux localités, justifie, dans un contexte de sécurité jumelé à la croissance particulière en période touristique, une route à voies divisées sur la Route 185 entre Saint-Antonin et Rivière-du-Loup, tel que déposé dans la configuration préliminaire du ministère des Transports du Québec.

La Ville de Rivière-du-Loup se permet également d'appuyer le positionnement du ministère des Transports du Québec face à la configuration prévue aux rangs 1 et 2 de Saint-Antonin compte tenu de l'importance du trafic interurbain mais aussi de la complémentarité des sites industriels des municipalités en cause, créant ainsi un pôle de développement particulièrement important au niveau de l'agglomération loupéroise au sein de la MRC de Rivière-du-Loup.

## **RECOMMANDATION**

La Ville de Rivière-du-Loup souscrit au concept de développement durable. Nous sommes conscients que l'implantation d'une route à voies divisées de même que les échangeurs appropriés augmentent l'utilisation du sol à des fins d'urbanisation et l'interaction négative avec l'environnement.

Nous sommes toutefois confiants que le ministère des Transports du Québec a mis les efforts nécessaires, avec ses consultants, afin de diminuer les superficies au sol utilisables à des fins de voies de circulation tout en conservant la prémisse d'une sécurité accrue pour les utilisateurs actuels et éventuels de ce réseau routier.

Nous désirons également souscrire entièrement au projet déposé en regard des échangeurs tels que configurés au niveau du boulevard de la Plaine et des rangs 1 et 2 de Saint-Antonin permettant ainsi une meilleure fluidité autant au niveau industriel, commercial qu'interurbain et favorisant la dynamique actuelle de développement économique de ces secteurs.

Nous sommes assurés que l'ensemble du concept déposé l'est en fonction d'assurer la plus grande sécurité possible des usagers tout en minimisant l'impact sur l'environnement et que les aménagements ont été conçus sur la base d'une expertise acquise depuis plusieurs années par le ministère des Transports du Québec.

Par conséquent, nous appuyons le promoteur du projet, soit le ministère des Transports du Québec, dans ce projet de prolongement de la Route 185 à voies divisées de même que l'implantation d'échangeurs conformes aux règles et standards en matière de sécurité dans le cadre du projet déposé au niveau de Rivière-du-Loup et Saint-Antonin.